
ARTISTE(S) – ENSEIGNANT.E(S) / CO-INTERVENIR

Enseignement artistique ou projet d'éducation artistique et culturelle

Petit guide à l'usage des intervenants
Exemples en danse et cirque

Novembre 2022

ARTISTE(S) – ENSEIGNANT.E(S) / CO-INTERVENIR
Enseignement artistique ou projet d'éducation artistique et culturelle
Petit guide à l'usage des enseignants et des intervenants
Exemples en danse et cirque

Ce petit guide a été élaboré dans le cadre d'un groupe ressource danse – cirque de l'académie de Rennes qui s'est réuni au cours de l'année 2019 – 2020. La réflexion a ensuite été poursuivie au sein du groupe ressource PREAC Danse en 2021 – 2022. Que les participants à ces groupes soient remerciés pour leur contribution active à cette réflexion collective.

Il cherche à répondre aux besoins des enseignants qui mettent en œuvre des projets au sein desquels la **rencontre avec l'artiste** fonde une part de l'enseignement. Ces projets s'inscrivent le plus souvent dans des partenariats élargis avec les structures culturelles et de fait mêlent différents professionnels de l'enseignement et de l'action culturelle. Parmi eux l'artiste occupe une place fondamentale et ce guide s'intéresse plus particulièrement à la question de la rencontre enseignant – artiste. Il vise à définir et à expliciter les principes constitutifs d'une démarche pleinement collaborative. Ces co-interventions permettent aux élèves de s'enrichir de la rencontre avec les œuvres et avec la création artistique.

Co-intervenir impose de définir ensemble des enjeux, des objectifs, des contenus, des mises en œuvre qui soient cohérents par rapport au projet de formation des élèves concernés. Il s'agit donc de construire de manière partagée un cheminement qui prenne en compte à la fois le contexte de l'établissement, les besoins des élèves mais également l'identité artistique du professionnel associé. Cette co-construction impose la rencontre, l'échange, l'écoute... Ce qui se joue ici est bien plus que la mise en œuvre d'un projet ; il s'agit bien d'un enrichissement réciproque dont les premiers bénéficiaires sont les élèves. Comme toute complexité que l'on cherche à expliciter, décrire cette co-intervention relève d'un défi pédagogique, didactique, artistique, théorique... **Ce guide poursuit l'intention d'accompagner les intervenants en particulier celles et ceux qui seraient relativement néophytes** dans la mise en œuvre de tels projets. Une forme concise a été préférée à une forme narrative afin de cibler les éléments d'attention qui nous semblent prioritaires.

L'intervention d'un artiste dans le cadre d'un projet EAC n'est pas à "banaliser". Elle doit demeurer « **extraordinaire** » et permettre à tous les participants (enseignants et artistes compris), d'analyser ce que dit un geste, un mouvement, de le pratiquer, de lire une œuvre de manière sensible où chacun en fera une interprétation personnelle dans un contexte historique, social, artistique, scolaire (...) précis.

L'éducation artistique a pour objectif premier de permettre aux élèves de découvrir des œuvres et de se former en tant que spectateur. Au-delà de la rencontre avec un artiste et de la pratique artistique à l'école, il est essentiel que l'enseignant construise pour ses élèves un parcours de spectateur au cours de l'année scolaire.

La spécificité du groupe ressource qui s'est réuni nous amènera à illustrer en danse et en cirque même si la problématique posée a un caractère transversal qui dépasse ces deux arts.

Ce guide pourra faire l'objet d'actualisations itératives au regard des travaux académiques qui pourraient avoir lieu et au regard des suggestions que chaque lecteur pourrait faire.

QUELLES SONT LES CLES D'UNE CO-INTERVENTION REUSSIE ENTRE UN ENSEIGNANT ET UN ARTISTE ?

| POUR UN PROJET PARTENARIAL REUSSI | CE QU'IL FAUT EVITER |
|---|--|
| Le projet pédagogique | |
| L'enseignant est le garant de l'enseignement artistique et/ou de l'éducation artistique et culturelle (EAC). | Ne pas tenir compte du parcours d'EAC de l'élève dans sa cohérence et sa continuité notamment inter-cycles, du projet EAC de l'établissement, du projet de classe et des programmes de l'enseignement artistique. |
| Le projet est co-construit . | Une « prestation de service » où l'artiste intervient quasiment seul auprès des élèves. |
| Le projet peut constituer une étape initiale, une prolongation d'un travail engagé, un tremplin pour de nouvelles acquisitions, un temps fort, un aboutissement d'activités d'apprentissage pouvant être réemployés dans d'autres domaines. | Se limiter à la seule intervention ponctuelle de l'artiste qui serait déconnectée d'apprentissages développés au cœur de la classe en amont et en aval. |
| Du côté des élèves | |
| Permettre aux élèves d' expérimenter une démarche de création artistique . Donner le goût de l'expérience et de l' ouverture culturelle , développer la curiosité . Aiguiser la sensibilité, les émotions et la créativité . Rendre l'élève acteur, faire émerger son originalité , sa singularité . | Alimenter et développer des clichés. Instrumentaliser les élèves. Cloisonner les élèves dans un projet qui serait celui des adultes sans tenir compte de leur propre cheminement dans ce projet. Une obligation de résultat (exposition, spectacle) ou une proposition artistique « clé en main ». |
| Permettre aux élèves d'aller à la rencontre de l'art sous toutes ses formes, d'une œuvre, de structures culturelles, de professionnels de la culture. Ouvrir et « bousculer » le regard des élèves. Découvrir de nouvelles compétences chez certains élèves. Permettre la réussite de tous . | Cantonner les élèves à une « culture de proximité » qui ne permettrait pas l'ouverture vers d'autres possibles. |
| Faire vivre aux élèves un temps suffisant de travail avec l'artiste mais aussi sur le projet en dehors de la présence de l'artiste. Rendre possibles des moments de concertation et d' échanges entre élèves, seuls, avec l'enseignant et/ou avec l'artiste. | Un « saupoudrage » d'interventions ponctuelles par exemple dans différentes classes ou programmées de manière distribuée sans véritable lien entre elles. |
| Du côté des enseignants | |
| L'enseignant demeure responsable du projet de sa conception à son évaluation. | Une intervention pédagogique qui substituerait le professionnel à l'enseignant. |
| L'enseignant fait le lien entre l'artiste et les élèves, entre le médiateur culturel et les élèves. Il permet aux uns et aux autres de comprendre pleinement ce qu'on attend de lui ou d'elle. Il a un rôle important de porteur et de coordonnateur du projet . | Se mettre à distance du projet en laissant les acteurs artistiques et culturels le piloter. A contrario piloter le projet sans concertation avec les acteurs culturels ou avec l'artiste, empêchant ainsi ce dernier de trouver pleinement sa place. |
| Tout projet est un levier pour enseigner : se préoccuper des processus d'apprentissage mis en jeu et cibler les compétences à construire chez les élèves (exemple pour la danse : celles renvoyant aux rôles de danseur, chorégraphe et spectateur éclairé). | Des objectifs focalisés uniquement sur le résultat à obtenir (fête d'école, spectacle de fin d'année, commémoration...). |
| L'enseignant assure la cohérence des apprentissages spécifiques, interdisciplinaires et transversaux. Il crée le lien entre les expériences artistiques vécues et les finalités éducatives pour former des esprits libres et critiques. | Déconnecter le projet des enjeux du socle commun de connaissances de compétences et de culture [SCCC] pour l'école et le collège et des programmes pour le lycée. |
| Cette expérience de co-intervention avec un artiste vient renforcer les compétences professionnelles de l'enseignant et développe sa démarche créative et sensible. Il prend connaissance de la démarche de l'artiste, de son parcours, de son répertoire. Ce projet constitue un moment de développement professionnel . | Se laisser porter par le projet sans distanciation et sans analyse réflexive des expériences vécues. Ne pas questionner l'impact de la démarche de création artistique et des œuvres rencontrées sur son enseignement. |
| Du côté des artistes | |
| L'artiste est le garant de son œuvre, de sa démarche artistique | L'artiste n'est pas l'enseignant |
| Il prend connaissance du projet de classe, du projet d'école ou d'établissement et co-construit le projet avec l'équipe pédagogique. | |
| La diffusion d'une création ou d'une pièce du répertoire de l'artiste doit être obligatoirement en lien avec une structure culturelle . L'artiste ou la compagnie comme l'œuvre sont choisis après dialogue entre l'enseignant et cette structure. | Choisir un artiste « par relation » et sans lien avec une structure, sans lien réel avec une démarche artistique |
| Chaque intervention de l'artiste révèle sa démarche artistique tout en s'inscrivant en cohérence avec les objectifs fixés en concertation avec l'enseignant. | Juxtaposer démarche de l'artiste et projet de l'enseignant. |

Avant la mise en œuvre du projet

- **Se poser la question de la nécessité de faire intervenir un.e artiste** en danse et/ou cirque. S'informer, échanger avec la structure culturelle, avec un.e professeur.e conseiller relais, avec un.e collègue, avec son inspecteur, son directeur ou chef d'établissement, etc.
- Après échange avec la structure culturelle, **rencontrer l'équipe artistique** en amont de la rédaction du projet afin de mieux comprendre l'univers artistique. Plus une démarche artistique est connue, plus le projet d'EAC ou d'enseignement artistique sera mieux défini et compris des enseignants, des artistes et des élèves. Comment situer une démarche artistique singulière dans le projet de classe ?
- Pour toute intervention **dans le cadre du premier degré, s'assurer de l'agrément de l'artiste** auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Votre conseiller pédagogique sera votre interlocuteur à privilégier pour toute question à ce sujet. Pour toute intervention **dans le cadre des collèges et lycées, il n'existe pas d'agrément**, ni de listes spécifiques. Pour autant la structure culturelle, la DRAC ou les inspecteurs peuvent vous aider à identifier **la qualité du parcours de l'artiste**. En cas de doute, la DRAC peut émettre un avis. Dans le domaine du cirque, en plus des artistes, seuls les autres professionnels qui relèvent de la Fédération Française des Ecoles de Cirque peuvent intervenir en tant qu'intervenant extérieur sous votre responsabilité. Votre IEN, votre IA IPR ou la DAAC et ses professeurs conseillers relais peuvent vous aider sur ce point précis.
- **S'informer largement sur l'artiste**, sa compagnie, leurs créations. Il est important de pouvoir appréhender l'univers artistique de l'artiste, ses œuvres, sa démarche de création, son propos. Trois sites d'information peuvent être conseillés : [Centre National de la Danse](#), [numéridanse](#) et [artcena](#). En complément indispensable les structures culturelles de proximité disposent de ressources qui peuvent vous aider à appréhender l'artiste et sa démarche artistique, notamment si il ou elle fait l'objet d'une programmation locale. Cette phase d'information préalable est primordiale afin de s'assurer de la concordance entre le propos artistique développé par cet artiste et vos intentions éducatives, notamment en lien avec l'âge et les besoins de vos élèves.
- Définir, préciser l'intention de formation au regard des **besoins des élèves** et du **projet d'école et/ou d'établissement**. Un projet n'a de sens que s'il s'inscrit en cohérence avec des objectifs de formation qui lui préexistent. Les programmes disciplinaires peuvent également constituer un point d'ancrage qui va asseoir la pertinence d'un tel projet. Au cours de cette phase il est important de partager et d'échanger avec ses collègues, avec le chef d'établissement, notamment pour inscrire pleinement ce projet au sein du Parcours d'Education Artistique et Culturelle, qui constitue un continuum de formation et qui donne sens et cohérence à l'expérience que vont vivre les élèves. Si le projet concerne plusieurs classes, cette phase collaborative assurera la cohérence et la réussite du projet.
- S'informer et s'appropriier les **ressources du contexte local**. Le [site de la DRAC Bretagne](#) peut vous fournir des informations utiles quant à cette phase préliminaire. Ici le partenaire culturel est précieux. Les médiateurs pourront mettre à votre disposition des dossiers de presse, des ressources vidéo... De même le lien avec les collectivités territoriales peut apparaître fondamental dès lors où ce projet permettrait une expérience ouverte sur le monde environnant en cohérence avec les projets développés par ailleurs (par exemple, selon le travail développé par l'artiste, une approche du milieu naturel qui entoure l'école ou l'établissement pourra constituer un inducteur d'expérience artistique ; de même le milieu urbain peut être source d'inspiration de certains artistes...). De plus un repérage des lieux, une vérification des autorisations d'usage sont nécessaires. Ainsi il convient de s'assurer des conditions matérielles de réalisation du projet (déplacements, lieu de pratique adapté et équipement).
- S'assurer de la **faisabilité financière** du projet et donc réunir les conditions de son financement. Le principe de gratuité de l'École est ici rappelé.
- Dès lors où les étapes précédentes valident l'intentionnalité et la faisabilité du projet, prendre contact avec l'artiste et/ou avec la structure culturelle afin de rédiger, de manière concertée, le **projet pédagogique**. Ce projet devra fixer en toute concertation les objectifs de formation, baliser la démarche de formation en identifiant des étapes qui apparaissent à priori fondamentales pour guider les élèves vers les progrès

recherchés (ici il sera important, ensemble, de définir ce que l'on cherche à transformer dans le comportement des élèves), identifier et préciser les modalités de la co-intervention. A ce stade il est très important d'informer l'artiste sur le profil des élèves et en particulier celui de celles et de ceux ayant des besoins éducatifs particuliers.

- **Inform**er les parents et tous les membres de la communauté éducative du déroulé et des contenus de ce projet. Dans certains cas, sans que cela ne constitue une obligation, il peut être conseillé de faire valider le projet en conseil d'école ou en conseil d'administration.
- Associer autant que de besoin, les **personnes ressources** pouvant vous accompagner : vos inspecteurs, les conseillers pédagogiques de circonscription et/ou les conseillers départementaux référents du dossier (pour le premier degré), les conseillers départementaux ou académiques DAAC, le collègue référent du PEAC dans votre établissement, les professeurs conseillers relais auprès de structures culturelles, les médiateurs et partenaires de la structure culturelle, etc. Vous trouverez, sur le [site de la DAAC](#), des informations utiles. Pour votre information l'IA IPR en charge de la danse et du cirque, au niveau académique pour le second degré, est : isabelle.couedon@ac-rennes.fr. Pour le premier degré il convient de prendre contact avec chaque DSDEN pour être mis en relation avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier arts et culture.
- Une fois le projet validé et co-construit, **engager les élèves** dans ce projet, en amont de sa réalisation, pour qu'ils en deviennent des acteurs véritablement impliqués.

Pendant la mise en œuvre du projet

- Favoriser une **analyse réflexive des élèves** autour du projet et des compétences qui seront construites, les amener à exprimer leurs ressentis, les impliquer dans la régulation du projet, les décentrer du résultat pour les amener à percevoir l'expérience vécue en tant que danseur, circassien, chorégraphe, spectateur... Les inviter à partager entre eux, avec l'enseignant.e et avec l'artiste.
- Nourrir la problématique du projet en croisant les enseignements et en diversifiant les apports artistiques et culturels. Le projet est une occasion de développer l'**interdisciplinarité** et la transversalité. Il est donc l'occasion pour les élèves de convoquer ce qu'ils ont appris dans une autre discipline, dans un autre cadre, dans et hors de l'école.
- Produire et faire produire **des traces**. Ces traces doivent permettre de donner à voir et de valoriser les productions des élèves (carnet du parcours EAC, restitutions, cahier de brouillon, cahier de narration, cahier de création, journal de l'école ou de l'établissement...). A cette occasion des outils et supports différents, dont ceux qui sont numériques, peuvent être utilisés. Un travail autour de la captation d'images photographiques ou vidéos peut être ici pertinent dans le respect du droit à l'image et à la protection des données. La trace ne doit pas se résumer au « spectacle de fin de séquence » qui n'en est qu'un cas particulier non nécessaire.
- **Associer les parents et la communauté éducative** à chaque étape du projet pour renforcer le sens et la cohérence du projet. Pour cela des espaces de restitution d'informations peuvent être utilisés (pronote, affichage, communication...).

CONSEILS QUI PEUVENT ETRE FORMULES QUANT A L'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE CHAQUE SEQUENCE (la modalité B est celle qui apparait préférable mais les deux autres modalités peuvent, au cours du projet, se justifier à un moment donné) :

A) Séance menée par l'artiste

- ✓ **Introduire** la séance en expliquant pourquoi l'artiste intervient en complémentarité du professeur. Expliciter l'aspect collaboratif et partagé du projet, y compris avec la structure culturelle si possible.
- ✓ **Accompagner** l'artiste autant que de besoin pour favoriser l'apprentissage des élèves et la gestion du groupe.
- ✓ **Participer** au cours selon la modalité qui aura été arrêtée au préalable avec l'artiste (observateur, acteur avec les élèves pour expérimenter ce qui leur est proposé, aide à l'intervention...). Nous rappelons ici que le transfert de responsabilité n'existe pas. L'enseignant reste à tout moment responsable des élèves. Il assure le recueil des absences/présences et gère toute situation qui incombe à cette responsabilité.
- ✓ Mener une **observation méthodique**. Si, en concertation avec l'artiste, il a été décidé de mener une observation à cette séance alors il aura été nécessaire au préalable de définir ensemble le « quoi

observer ? ». Cette observation aura alors un rôle primordial pour réguler la suite des interventions. Sa pertinence sera accrue dès lors où son objet aura été choisi précisément et où des indicateurs auront été déterminés ensemble. A titre d'exemple si nous souhaitons recueillir des informations sur la manière dont les élèves investissent l'espace nous aurons pu ensemble identifier les indicateurs suivants : rapport au sol (niveaux haut/bas, sautent, descendent au sol, chutent...), rapport à l'espace scénique (loin, cour, jardin, avant-scène...), rapport à l'autre (éloigné, proche, distal, contact...), rapport à l'objet scénique (distal, proche, contact, en haut, en bas, à droite, à gauche, devant, derrière, dessus, dessous...). Des outils peuvent être anticipés pour recueillir ces informations : prise de photographies, de vidéos, grilles... Les informations recueillies permettront d'étayer le bilan afin d'apprécier l'adéquation entre le prévu et les réponses des élèves.

B) Séance menée en co-intervention avec l'artiste

- ✓ S'attacher à respecter la **répartition des rôles** prévus tout au long de la séance.
- ✓ Observer les interventions de l'artiste pour **agir toujours en collaboration** avec lui ou elle.
- ✓ **S'adapter aux besoins des élèves** quitte à réguler en concertation les modalités pédagogiques définies en amont (répartition des élèves, organisation des ateliers ou situations, gestion du temps des apprentissages, etc.) en fonction des objectifs poursuivis.

C) Séance menée par l'enseignant.e seul.e

- ✓ Si l'artiste est présent en tant qu'observateur sans intervenir : il est conseillé de définir ensemble tel ou tel paramètre qui pourra guider son regard, d'autant plus si un laps de temps long s'est déroulé depuis sa dernière venue. Ces propositions de **ciblage de l'observation** sont à préciser en amont dans le cadre d'un dialogue concerté qui permet d'assurer la continuité du projet malgré la distribution des temps de présence de l'artiste.
- ✓ Si l'artiste n'est pas présent : il est important de réunir les conditions de « sa présence » au sein même de la conduite du cours. En effet dans le cadre d'un projet concerté qui inscrit ce travail partenarial au-delà de l'action ponctuelle il est important, pour les élèves, de percevoir cette **concertation** au travers de la référence explicite à l'artiste, à son travail, à son propos y compris quand il n'est pas là. Pour cela il est possible de reprendre des éléments de la séance précédente qui avait été menée en co-intervention en y ajoutant des variables, des évolutions, des régulations qui auront pu être co-construites. Il est également possible de **s'inspirer** de ses œuvres, des thématiques et/ou des techniques qui fondent sa création. En fait l'enseignant cherche, en s'inspirant de l'univers poétique de l'artiste avec lequel il est associé, à faire vivre des expériences singulières aux élèves afin que chacun.e puisse s'exprimer, être imaginaire, créatif, sensible... Il peut arriver que ces interventions sans l'artiste aient lieu plusieurs fois, voire même constituent le temps majoritaire du projet. C'est pourquoi il est important, en amont, de se nourrir de l'identité artistique de l'artiste afin d'alimenter la conception des cours.

Après la mise en œuvre du projet :

- **Évaluer** le projet. Pour cela il est conseillé de définir en amont les indicateurs de cette évaluation. Il peut être conseillé de cibler cette évaluation sur trois dimensions : celle de l'engagement des élèves (leur motivation, leur adhésion, leur plaisir...), celle des progrès et donc des acquisitions qui auront pu être réellement observées dans le comportement des élèves, celle des ressentis quant à la co-intervention avec l'artiste. D'autres paramètres peuvent donner lieu à un bilan (la question des coûts en termes financiers mais aussi en termes de charge de travail, le lien au projet d'établissement et au PEAC, ...)
- Prévoir un **bilan** du projet (élèves, enseignant, professionnel, structure) qui prend en compte les différents formats d'évaluation menés tout au long du processus d'apprentissage ; l'idée étant de donner une valeur à ce que l'élève a traversé.

Avant la mise en œuvre du projet

- Accepter d'intervenir en milieu scolaire pour partager un processus de création artistique en lien avec des œuvres chorégraphiques et/ou circassiennes impose d'avoir appréhendé le **contexte scolaire de l'établissement et ses enjeux de formation** pour les élèves. C'est aussi **se questionner** sur pourquoi et comment la démarche artistique va résonner avec ce contexte, comment le projet artistique va faire écho au projet de classe, comment l'artiste va s'enrichir de cette expérience, de cette intervention, de ce projet d'EAC ?
- Rencontrer l'initiateur du projet (l'école, le collège, le lycée ou la structure culturelle) et estimer avec lui ou elle la **faisabilité du projet** (temporalité, financement, finalité...) au moins trois mois avant la date prévue de la première intervention (voire au cours de l'année précédente).
- Rencontrer plusieurs fois l'enseignant.e et **co-construire le projet** avec lui ou elle (définir les enjeux, les objectifs de formation, les contenus et les modalités concrètes de la co-intervention). Ces rencontres permettent de devenir partenaires pour apprendre progressivement à « faire ensemble ». D'autres professionnels peuvent être associés à certaines rencontres : chef d'établissement, médiateur culturel, professeur conseiller relais, conseiller pédagogique, etc.
- Pour toute intervention dans le cadre du premier degré il est nécessaire d'engager les démarches pour **obtenir l'agrément** ou son renouvellement auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (se renseigner auprès de l'enseignant pour obtenir le contact nécessaire à cette démarche). Pour toute intervention dans le cadre des collèges et lycées, seuls les artistes répertoriés auprès de la DRAC peuvent faire valoir leur compétence à intervenir en tant qu'artiste auprès des élèves. Dans le domaine du cirque, en plus des artistes, seuls les professionnels qui relèvent de la Fédération Française des Ecoles de Cirque et habilités en tant que tels (détenteurs de la carte professionnelle) peuvent intervenir comme **intervenant extérieur**.
- Se documenter pour établir le lien entre ce projet et des **ressources artistiques élargies** localement et à l'échelle du territoire.
- Parfois certaines œuvres, certains propos artistiques peuvent être mal compris par les élèves et/ou leurs familles. Au-delà d'une référence réglementaire qui précise qu'il convient de s'abstenir de tout propos « *qui perturbe le bon fonctionnement du service public de l'enseignement, s'il est de nature à constituer un trouble à l'ordre public ou s'il est susceptible de constituer un danger pour la santé ou la sécurité physique ou morale des mineurs* » (Décret n° 2017-766 du 4-5-2017 - J.O. du 6-5-2017), c'est votre démarche qui devra être expliquée en amont à l'ensemble des acteurs du projet et donc aux élèves et à leurs familles si toutefois certaines images de votre travail peuvent choquer, questionner, perturber (rapport à la nudité, à la mort, à la violence, à la religion...). **Inform**er tous les acteurs en amont permet souvent de dissiper les malentendus.
- Un **règlement intérieur** propre à chaque école, à chaque collège, à chaque lycée existe. Il serait souhaitable que vous en ayez connaissance avant d'intervenir. De même la lecture du **projet d'école** ou du **projet d'établissement** peut être conseillée afin de bien cerner les enjeux éducatifs fixés localement.

Pendant la mise en œuvre du projet

- Le **public scolaire** est un public pluriel ; c'est ce qui fait sa richesse. Certains projets sont menés dans le cadre des enseignements obligatoires et sont donc imposés à tous. Il convient donc d'adopter une attitude bienveillante à l'égard de chaque élève afin de favoriser la **réussite de tous** quelles que soient les identités, les motivations et les aptitudes.
- Vous pourrez avoir accès à des **informations de nature confidentielle**. De même le **droit à l'image** est très réglementé. Il vous est conseillé de faire preuve de prudence en la matière et de vous assurer, auprès de l'enseignant.e, de vos obligations.
- Votre mission première est d'enrichir le projet en votre **qualité d'artiste**. Vous pourrez donc à chaque étape du projet apporter un éclairage précieux pour permettre aux élèves de vivre des **expériences sensibles** et d'approcher une **démarche de création artistique**. En ce sens vous contribuez à l'enrichissement de l'enseignement. Vous êtes personne ressource pour nourrir le projet sur les volets artistiques et culturels.

Il vous appartient donc, au regard de votre expérience, d'être force de proposition pour enrichir l'éducation artistique des élèves. Le parcours d'éducation artistique et culturelle se structure autour de trois verbes : **CONNAITRE, RENCONTRER, PRATIQUER...** des artistes, des œuvres, des lieux, etc. Toutes vos initiatives qui contribueraient à rendre concrets ces trois verbes seront pleinement légitimes.

- Ces initiatives devront en premier lieu répondre aux **besoins des élèves**. Et c'est bien pour cela que le projet est construit avec l'enseignant, qui connaît ses élèves et leurs besoins. Cependant, au fur et à mesure du projet vous apprendrez à les connaître et pourrez formuler des propositions de régulation notamment au regard des réponses apportées. Les élèves eux-mêmes pourront exprimer des envies, des besoins lors des temps de bilan et de concertation que vous aurez avec eux et avec l'enseignant.
- Tout au long du projet des temps de **concertation avec l'enseignant** s'avèrent nécessaires pour réguler le dispositif. Ils peuvent avoir lieu en présentiel (en dehors de l'emploi du temps de chacun) ou en distanciel.

CONSEILS QUI PEUVENT ETRE FORMULES QUANT A L'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE CHAQUE SEQUENCE (la modalité B est celle qui apparaît préférable mais les deux autres modalités peuvent, au cours du projet, se justifier à un moment donné) :

A) Séance menée par l'artiste en présence de l'enseignant :

- ✓ Laisser l'enseignant introduire la séance et s'appuyer sur lui ou elle, autant que de besoin, au cours de l'intervention pour favoriser l'apprentissage de chacun.e et la gestion du groupe.
- ✓ **Observer** les élèves afin d'apprécier l'adéquation entre ce qui était prévu et leur engagement réel. Il est conseillé d'associer pleinement l'enseignant à cette observation en définissant au préalable avec lui ou elle ce qu'il conviendrait de regarder, quels seraient les indicateurs pertinents au regard des objectifs poursuivis.
- ✓ **S'adapter aux besoins** des élèves.
- ✓ Prendre des informations pour **questionner et ajuster** avec l'enseignant la démarche d'une séquence à l'autre.

B) Séance menée en co-intervention avec l'enseignant :

- ✓ S'attacher à respecter la **répartition des rôles** prévus tout au long de la séance.
- ✓ Observer les interventions de l'enseignant.e pour agir toujours en **collaboration** avec lui ou elle.
- ✓ **S'adapter aux besoins** des élèves quitte à réguler, en concertation, les modalités pédagogiques définies en amont (répartition des élèves, organisation des ateliers ou situations, gestion du temps des apprentissages, etc.) en fonction des objectifs poursuivis.

C) Séance menée par l'enseignant seul :

- ✓ Si vous êtes présent pendant cette séquence, il est conseillé d'anticiper cette phase d'**observation** en identifiant des indicateurs en fonction des objectifs poursuivis. Ces indicateurs pourront guider votre regard et favoriser une meilleure régulation entre les séquences programmées. L'enseignant peut bien sûr contribuer avec vous à l'identification de ce « quoi observer » pour « mieux intervenir la prochaine fois ».
- ✓ Si vous n'êtes pas présent lors de cette séquence n'hésitez pas à formuler des suggestions quant aux éléments constituant cette séquence et à vous enquérir du bon déroulé ou de tout évènement particulier qui vous permettrait d'**avoir une trace de ce qui s'est passé**. Ici la vidéo peut être un outil précieux pour partager et affiner votre analyse des besoins des élèves.

Après la mise en œuvre du projet :

- Participer aux temps de concertation, de **régulation** et de **bilan** depuis votre posture d'artiste.